



11.09.2002 - 11:30 Uhr

Prise de position commune concernant le séminaire "Trafic d'agglomération - quel avenir?" / Union des villes suisses - Touring Club Suisse - Litra

Berne (ots) - Le groupe de travail Bieri a publié son rapport sur le trafic d'agglomération le 29 mai 2001. Les propositions de ces experts ont suscité un important écho. Elles sont d'ores et déjà entrées dans le processus politique de préparation et de décision. Lors d'une journée d'étude organisée conjointement, l'Union des villes suisses, le Touring Club Suisse et le Service d'information pour les transports publics LITRA ont souligné la nécessité d'un engagement accru de la Confédération en faveur du trafic d'agglomération. Ce projet a besoin d'une large assise politique pour aboutir.

Pour ce faire, ce projet doit reposer sur les principes suivants :

1. Projet complet

Comme l'a également demandé le groupe de travail Bieri, le projet d'engagement de la Confédération pour le trafic d'agglomération doit inclure toutes les agglomérations conformément à la définition de l'Office fédéral de la statistique (voir annexe). Un engagement limité aux neuf plus grandes agglomérations serait incomplet et ce serait méconnaître les besoins légitimes de beaucoup d'autres agglomérations, c'est-à-dire les grands, moyens et petits centres.

2. Création d'un fonds

Le financement des projets concernant le trafic d'agglomération et la circulation routière doit être garanti. La création d'un fonds ("Fonds d'infrastructure"), sur le modèle de celui qui sert à financer les grands projets des transports publics, constituerait une solution adaptée à cet effet.

3. Principe de la subsidiarité

Le trafic d'agglomération est de la compétence des cantons, des communes ou des regroupements de communes concernés. La contribution fédérale doit être substantielle tout en gardant son caractère subsidiaire.

4. Trafic privé et public

La participation financière de la Confédération doit bénéficier tant au trafic privé qu'aux transports publics dans les grands, moyens et petits centres. Le financement se base sur des programmes d'agglomération, reposant sur des concepts de mobilité. Pour les transports publics, il s'agit des systèmes de transport urbain pour améliorer la fluidité du trafic dans les agglomérations.

5. Entrée en vigueur

Les trois associations attendent que l'entrée en vigueur

intervienne en 2006. Les bases juridiques doivent être créées dans le cadre des débats parlementaires.

6. Solutions transitoires

Les trois associations ont constaté avec satisfaction que le Conseil fédéral et le Parlement ont mis en place une solution transitoire pour les transports publics dans les agglomérations en augmentant les crédits ferroviaires. Elles demandent cependant qu'un dispositif transitoire semblable soit réalisé pour financer les investissements en faveur du trafic d'agglomération individuel. La Confédération est donc invitée à réactiver l'ordonnance sur la séparation des courants de trafic.

Kontakt:

Union des villes suisses
Dr. Heinz Christen

TOURING CLUB SUISSE
Jean Meyer

LITRA
Dr. Peter Bieri
[009]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100020069> abgerufen werden.